



**VALSERHÔNE**  
BELLEGARDE SUR VALSERINE - CHATILLON-EN-MICHAILLE - LANCRANS

**DICRIM**

VERSION 2022

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**  
Document à conserver

Face aux **risques** !  
**majeurs**



# EDITO DU MAIRE

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Chers concitoyens,

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs essentiels de protection.

C'est la raison pour laquelle notre ville s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Cette organisation est destinée à faire face à des situations très diverses telles que les catastrophes naturelles ou technologiques.

Comme vous le savez, l'ensemble de la politique municipale est dirigée vers l'amélioration de la qualité de vie qui fait de Valserhône un territoire dynamique et tourné vers l'avenir.

Pour autant, aucune commune n'est à l'abri de la survenance de phénomènes météorologiques ou d'accidents industriels majeurs.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour ambition de vous informer et de vous permettre d'adopter les meilleurs réflexes. Je vous invite à le lire et à le conserver précieusement.

Vous y trouverez des informations et des conseils pratiques et utiles. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour faire face aux risques majeurs susceptibles d'affecter notre ville, comme par exemple une tempête importante.

Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

Parce que nous sommes tous acteurs de notre sécurité et de notre protection, anticipons ensemble !

Votre Maire  
Régis PETIT

# QUELS RISQUES ?

## À VALSERHÔNE

La ville de Valserhône est notamment exposée aux risques majeurs suivants :



RISQUES INONDATIONS



RISQUES METEO



MOUVEMENTS DE TERRAIN



RISQUES INDUSTRIELS



TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

## COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par sa faible fréquence et sa gravité (dommages importants possibles...).

En cas de crise majeure, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

Ce plan est réalisé par la Ville et a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit des moyens d'actions, l'organisation et l'activation de cellules de crise et opérationnelles.

La coordination avec les services de secours extérieurs est assurée.



# INONDATIONS

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. **La commune de Valserhône est soumise aux crues torrentielles et aux ruissellements sur versant.**



## COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

En cas d'alerte inondation, la Ville surveille l'évolution de la situation.

Si nécessaire, elle met en œuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Pour en savoir plus :

[vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr)

## Vigilance Jaune

### RISQUE HYDROLOGIQUE EXISTANT

*Des débordements sont prévus  
et la prudence est de mise*

- ✘ Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements
- ✘ Ne pas s'engager sur des chaussées inondées (à pied ou en voiture)
- ✘ Éviter les activités les plus exposées en bordure d'eau
- ✘ Ne vous approchez pas des cours d'eau zones inondées ou habituellement inondées

## Vigilance Orange

### RISQUE DE CRUE GÉNÉRATRICE DE DÉBOREMENTS IMPORTANTS

*Risque d'impact significatif sur la vie collective et la  
sécurité des biens et des personnes  
Menace de vies humaines, de nombreuses  
évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale,  
agricole et économique*

- ✘ Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements
- ✘ Ne pas s'engager sur des chaussées inondées (à pied ou en voiture)
- ✘ Éviter les activités les plus exposées en bordure d'eau
- ✘ Ne vous approchez pas des cours d'eau, zones inondées ou habituellement inondées
- ✘ Mettre hors d'eau les meubles, mat dangereuses...
- ✘ Ne pas tenter de rejoindre ses proches, ne pas entreprendre d'évacuation (sauf sur ordre des autorités)
- ✘ Ecouter la radio

## Vigilance Rouge

### RISQUE DE CRUE MAJEURE D'UNE INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE

*Menace directe et généralisée  
sur les populations ; nombreuses vies  
humaines menacées et une paralysie à grande  
échelle du tissu urbain, agricole et industriel*

- ✘ S'informer des risques et de la montée des eaux
- ✘ Évitez tout déplacement (si vous devez vous déplacer, soyez prudent et respectez les déviations) - Signalez votre départ et votre destination
- ✘ Ne pas s'engager sur des chaussées inondées (à pied ou en voiture)
- ✘ Si danger, se réfugier en un point haut identifié
- ✘ Identifier le disjoncteur et le robinet de gaz - Aménager les entrées d'eau possibles
- ✘ Prévoir les équipements minimums
- ✘ Mettre hors d'eau les meubles, mat. dangereuses...
- ✘ Ne pas tenter de rejoindre ses proches, ne pas entreprendre d'évacuation (sauf sur ordre des autorités)
- ✘ Ecouter la radio

## QUE FAIRE ?



Écoutez la radio  
Respectez les  
consignes des  
autorités



Ne téléphonez  
pas, libérez les  
lignes pour les  
secours



Limitez vos  
déplacements  
pour ne pas  
vous exposer  
ou encombrer  
les secours



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école,  
les professeurs  
s'en chargent



Météo-France et France-  
Bleue (FM 102.6 ou 106.1)  
et Sorgia (FM 91)

Respectez les consignes  
et les signalisations

Les tempêtes sont des violentes perturbations atmosphériques qui génèrent des risques de dommages allant de simples dégâts matériels mineurs jusqu'à des ravages catastrophiques impliquant des victimes.



## COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

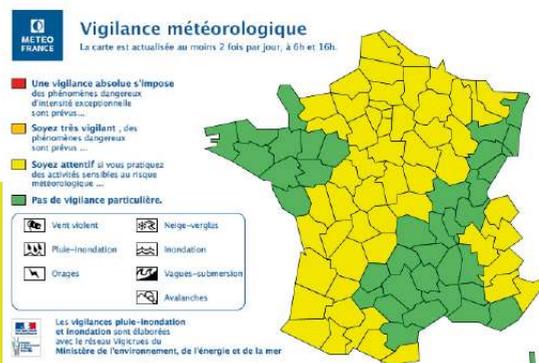
En cas d'alerte météorologique, la Ville surveille l'évolution de la situation.

Si nécessaire, elle met en œuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.

# TEMPÊTE, CANICULE, INTEMPÉRIES ?

Pour en savoir plus :

[vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)



## Tempête

On parle de tempête quand la dépression génère des rafales supérieures à 90 km/h. Les tempêtes venant de l'Atlantique se déplacent rapidement, jusqu'à 100 km/h.

## Canicule

Une canicule est un épisode de températures élevées pendant plusieurs jours consécutifs, de jour comme de nuit.

## Intempéries

En matière de risques majeurs, les intempéries sont définis comme des conditions météorologiques qui bouleverse fortement le fonctionnement de la collectivité (grand froid, importantes chutes de neige, orage violent, ...)

## QUE FAIRE ?



Ecoutez la radio  
Respectez les  
consignes des  
autorités



Ne téléphonez  
pas, libérez les  
lignes pour les  
secours



Météo-France et France-  
Bleue (FM 102.6 ou 106.1)  
et Sorgia (FM 91)



Limitez vos  
déplacements  
pour ne pas  
vous exposer  
ou encombrer  
les secours



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école,  
les professeurs  
s'en chargent



Respectez les consignes  
et les signalisations



# MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les **mouvements de terrain** sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (notamment pluviométrie anormalement forte) ou anthropiques (terrassement, vibration, ruptures de canalisation, ...).



## COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

La ville agit préventivement notamment dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

En cas de mouvement de terrain ou de risque important qu'il se produise, la ville prend les dispositions nécessaires de sécurisation des personnes et de soutien de la population.

## MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour) :

- Affaissements / Effondrements ;
- Éboulements / Chutes de blocs et de pierres ;
- Glissements de terrain / Coulées de boue.

Si vous constatez un mouvement rapide, tel qu'un effondrement ou un affaissement présentant un danger pour vous même ou les autres :

Appelez les secours : **112 ou 18**

Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, sont toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.

## EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN QUE FAIRE ?



Écoutez la radio  
Respectez les  
consignes des  
autorités



Ne téléphonez  
pas, libérez les  
lignes pour les  
secours

**Ne jamais s'approcher d'un effondrement  
ou d'un affaissement**

**Eloignez vous du danger**



Limitez vos  
déplacements  
pour ne pas  
vous exposer  
ou encombrer  
les secours



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école,  
les professeurs  
s'en chargent



# RISQUES INDUSTRIELS

Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.



## COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

En cas d'information relative à un accident industriel ou de risque qu'il se produise, la ville prend des dispositions de sécurisation des personnes et de soutien de la population.

Si nécessaire, elle met en œuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.

# RISQUES INDUSTRIELS ?

Les risques industriels concernent Valsershône en raison d'installations locales ou distantes ...



Un événement accidentel se produisant sur un site industriel, sur une infrastructure de production d'énergie ou encore sur une station service, constitue le risque industriel.

Il peut entraîner des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- L'incendie : par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud ;
- L'explosion : par mélange entre certains produits, par libération brutale de gaz ;
- La dispersion : dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux.

## QUE FAIRE ?



Écoutez la radio  
Respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



# TRANSPORTS

Des axes de transport, notamment routiers, locaux ou distants, concernent Valsershône.



## COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

En cas d'information relative à un accident majeur des transports , la ville prend des dispositions de sécurisation des personnes et de soutien de la population.

Si nécessaire, elle met en œuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.

# TRANSPORTS ?

Transports routiers, ferroviaire, par canalisations...

Nous sommes concernés ...



Le risque transport est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau, canalisation. Les effets sont mécaniques et lié au carburant et à l'énergie de déplacement.

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement.

L'accident de TMD combine l'effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols)

## QUE FAIRE ?



Écoutez la radio  
Respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



# KIT D'URGENCE

La crise est très souvent une situation d'urgence.

L'élément déclencheur et la soudaineté de l'émergence d'une crise provoquent une situation nouvelle face à laquelle il faut réagir vite.

Anticiper, faire preuve de solidarité en identifiant les personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide..., cet ensemble de gestes et de bonnes pratiques permettront de mieux vous protéger et de protéger vos proches.

Et préparer un kit d'urgence,

<http://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence>





Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**



#### TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc., ainsi que vos médicaments de traitement en cours



#### UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



#### UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



#### VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



#### EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



#### OUTILS DE BASE

Couteau de poche multifonction, ouvre-bouteille...



#### UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



#### ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT



#### NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



#### LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de recharge ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



#### BOUGIES

avec allumettes ou briquet



#### RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle

#### PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr, @place\_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus :  
[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

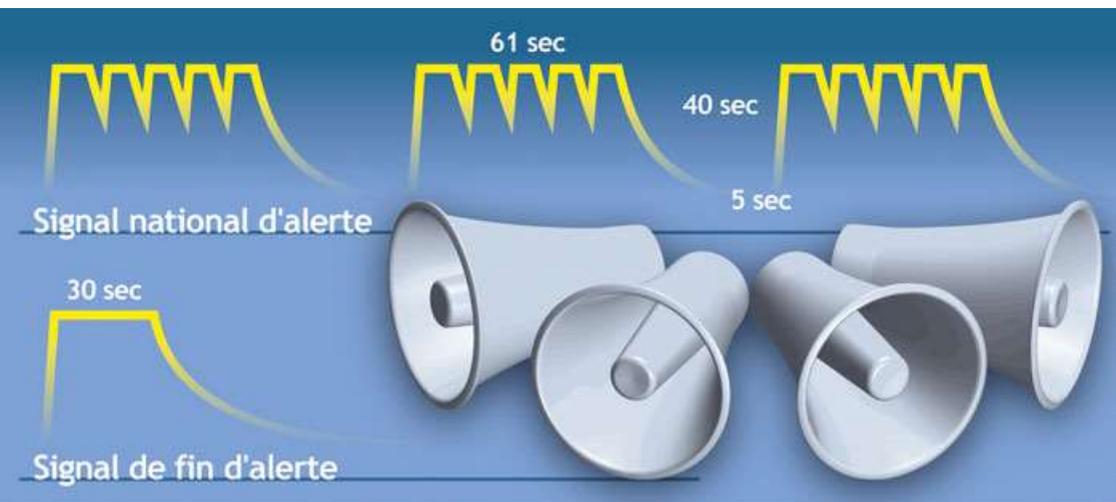




# ALERTE & INFORMATION

En cas d'évènement majeur prévisible ou en cours, des dispositifs d'alerte et d'information vous informent :

## Le Réseau National d'Alerte, les sirènes :



## Les Equipements Mobiles d'Alerte de la Ville :



Informations, instructions et consignes, selon les circonstances : Services de la ville (Police Municipale, services techniques, ...) avec haut-parleur, en porte à porte, par affichage, ... ; Panneaux d'informations, Site web de la ville, Radio France bleue 102.6 ou 106.1 et Sorgia FM 91.0 ; ...



## ET DANS TOUS LES CAS



Écoutez la radio  
Respectez les  
consignes des autorités



Limitez vos déplacements  
pour ne pas vous exposer  
ou encombrer les secours



Ne téléphonez pas,  
libérez les lignes  
pour les secours



N'allez pas chercher vos  
enfants à l'école, les  
professeurs s'en chargent

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est édité par la ville de Valserhône.

*La sécurité est l'affaire de tous.*

*Par notre vigilance, par notre solidarité, par le respect des consignes présentées dans ce document, soyons tous acteurs.*

# DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

# DICRIM